



2025/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-2025-09-01-000000000-01
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception en préfecture : 03/10/2025
Département du Val d'Oise
Ville de La Ferté-sur-Seine

Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2025/41

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 16

votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX, par Patrice JACQUET

Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Philippe BARBIER, par Nathalie JOLLY

Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : VALPARISIS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA RECHERCHE ET LA CONSTITUTION DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS - SIGNATURE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal et l'article L.5211-4-1 III permettant la mise à disposition de services par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale au bénéfice de ses communes membres,

Vu le projet de convention de mise à disposition de service proposé par la Communauté d'Agglomération ValParisis,

Considérant que la recherche et le suivi des subventions constituent une activité indispensable mais complexe pour les communes, en raison de la diversité des dispositifs existants, des critères d'éligibilité et de la lourdeur des procédures,

Considérant que la mise à disposition du service de recherche et de suivi des subventions par la Communauté d'Agglomération ValParisis permettra :

Accusé de réception en préfecture
095-11850287-2025-0001-0-2025-4195
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

- d'optimiser l'accès aux financements externes,
- de mutualiser la veille sur les dispositifs, la constitution et le suivi des dossiers,
- de réaliser des économies d'échelle et de supprimer les doublons entre services,
- d'améliorer la qualité du service public rendu,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la convention de mise à disposition de service relative à la recherche et à la constitution des dossiers de demandes de subventions avec la Communauté d'Agglomération ValParisis,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance



Carole BERGER-JACOB

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 03-10-2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 03-10-2025